

## Communiqué de presse



### Différentiel de charges

#### La FEHAP obtient l'ouverture d'une mission indépendante

**Paris, le 3 juillet 2019** – A l'occasion d'une rencontre avec Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP et Antoine Perrin, directeur général, Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, a annoncé le lancement d'une mission indépendante sur le différentiel de charges entre les établissements de santé publics et privés à but non lucratif demandée par la Fédération.

Cette mission, qui sera conduite conjointement par l'Inspection Générale des affaires sociales (IGAS) et par l'Inspection Générale des finances (IGF) visera à objectiver définitivement le différentiel de charges sociales et fiscales entre les deux secteurs. A ce jour, ce différentiel entre les Etablissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC) et les établissements publics de santé n'est toujours pas reconnu par les pouvoirs publics.

Les ESPIC sont des établissements privés à but non lucratif qui assurent une mission de service public identique à celle des établissements publics de santé. Anciennement rémunérés sur la base de la même échelle tarifaire que les établissements publics de santé, les ESPIC en ont été récemment déconnectés avec la reprise du CITS (Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires), alors qu'ils supportent des charges sociales et fiscales nettement supérieures. Pour la FEHAP, cette mission devrait permettre de mettre fin à cette iniquité de traitement subie par les ESPIC.

Lors de ce rendez-vous, la Ministre a par ailleurs apporté [les éclaircissements demandés par la Fédération concernant l'indemnité forfaitaire de risque au bénéfice des professionnels des services d'urgence](#). Agnès Buzyn a assuré à la Fédération que le secteur privé non lucratif bénéficierait d'un traitement équitable par rapport au secteur public. Bien que la FEHAP accueille très favorablement cette annonce, la Fédération a rappelé qu'elle ne suffira pas, seule, à mettre fin à la crise actuelle. Il est essentiel de soutenir le renforcement de la logique de parcours de santé, organisé à partir du domicile, premier maillon de la chaîne, ainsi que le développement d'une offre et d'un suivi de proximité.

## **A propos de la FEHAP**

La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, née en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente depuis 80 ans dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres, c'est 4 700 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1 600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

En savoir plus : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Contacts presse :

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – [maryse.dewever@fehap.fr](mailto:maryse.dewever@fehap.fr) – 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Nina Plantin - Chargée de relations publiques - [nina.plantin@fehap.fr](mailto:nina.plantin@fehap.fr) - 01 53 98 95 44